

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2018

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, Mme LEPAPE Nathalie, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert.

Etait Absente et a donné pouvoir :

Mme DOUIN Christiane à M. POTHET Yves

A l'annonce du pouvoir de Mme DOUIN Christiane par M. POTHET Yves, M. SOUPIRON Janick est surpris qu'elle soit conseillère municipale. Il demande depuis combien de temps ? M. POTHET Yves répond que cela fait 15 jours maintenant.

M. SOUPIRON Janick fait l'étonné

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole et M. POTHET Yves lui font remarquer qu'il est bien au courant de ce qui se passe et qu'il connaît le fonctionnement d'un conseil municipal.

M. POTHET Yves indique que suite à des démissions il faut prendre les suivants de liste. Il explique que M. QUERON Laurent a refusé d'être conseiller municipal après une entrevue avec lui.

Etait absente :

Mme MESNARD Katia

Considérant que le quorum est atteint M. POTHET ouvre la séance à 19 h 07

M. POTHET Yves présente au Conseil Municipal ses vœux pour l'année 2018

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. POTHET Yves demande s'il y a des observations.

Mme LEPAPE Nathalie prend la parole pour rappeler sur la modification des statuts de la CCRM avec la DGF bonifiée que M. MARION Philippe était, au début des débats, contre le transfert de cette nouvelle compétence. Il a expliqué qu'il ne voulait pas donner un droit supplémentaire à la communauté de communes.

Mme LEPAPE Nathalie fait savoir aussi qu'elle ne comprend pas la rédaction de certains passages du compte-rendu avec son jeu de questions réponses qui en donne une lecture fastidieuse. Elle explique qu'un compte-rendu de réunion relate les échanges observés et les décisions prises lors d'une réunion sans ajouter d'informations qui n'ont pas été données, ni de faire d'interprétations. Il doit être synthétique, clair et facile à comprendre pour tous.

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, indique que lors du compte rendu il ne peut être rapporté que des choses qui ont été effectivement dites. Elle a demandé à Mme LINTE Véronique, secrétaire de séance, de retirer une phrase considérant que celle-ci n'avait pas été dite lors du conseil en question. Elle lui a demandé de bien vouloir préciser dans son compte rendu le contenu des délibérations et mettre les tarifs pour que les administrés puissent être au courant du contenu de ce qui est décidé en réunion de conseil municipal

Elle précise qu'une convocation avait été envoyée pour le conseil du 14 novembre et puisque ce jour-là il n'y avait pas le quorum le conseil avait été convoqué le 20 novembre comme le prévoit les textes avec le même ordre du jour.

M. FERRE Jérôme souligne qu'il ne ressent pas l'idée de ses propos sur le compte rendu et plus particulièrement lorsqu'il répond à Mme DESPREZ Sylvaine « non ». Il indique qu'il n'a pas dit que non. Il précise ses propos : pour le prix de 85 € la nuitée des chalets, il indique qu'il avait ajouté que le prix n'était pas cher pour une commune comme la nôtre et son environnement.

M. FERRE Jérôme tient à éclaircir le point sur le projet d'école. Il explique que les 10 % correspondent aux activités supplémentaires des élèves sachant qu'il y a déjà un budget global pour le fonctionnement de l'école.

M. FOUCHER Robert demande si le dictaphone enregistre tout ce qui a été dit. Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole lui indique que oui et qu'il n'y a pas d'obligation de tout mentionner.

Le procès-verbal est rejeté par 4 voix contre et 3 voix pour. M. POTHET Yves étant absent lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 s'abstient.

II – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LEPAPE Nathalie

III - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT SUITE A VACANCES DE POSTES

Suite à la démission de deux adjoints M. le Maire propose de délibérer sur le choix de modifier le nombre d'adjoints à deux au lieu de quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour et 2 contre décide de fixer le nombre d'adjoints à deux.

Après le vote, M. SOUPIRON Janick estime que 2 adjoints n'est pas suffisant pour une commune comme Mur.

M. FOUCHER Robert demande si ce que nous faisons est légal. M. POTHET Yves indique que oui cela est légal et dit qu'il travaille beaucoup avec le Préfet et la Sous-préfète en ce moment.

IV - DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS SUITE AUX POSTES LAISSES VACANTS

Syndicat SIDELC

Titulaire : M. POTHET Yves

Suppléant : M. FERRE Jérôme

Syndicat de Vidéo protection :

Titulaire : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Titulaire : M. FERRE Jérôme

Suppléant : M. POTHET Yves

Suppléant : Mme PICARD Yvette

Syndicat DU BEUVRON CENTRE AVAL :

Titulaire : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Suppléant : Mme LEPAPE Nathalie

SMIEEOM Val de Cher :

Titulaire : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Suppléant : Mme PICARD Yvette

PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Titulaire : M. NEVEU Arnaud

Suppléant : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE

SUPLEANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Titulaire : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

Suppléant : Mme LEPAPE Nathalie

V – DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE AUX VACANCES DE POSTES

COMMISSION DES FINANCES :

M. POTHET Yves, président de droit

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

M. FERRE Jérôme

Mme PICARD Yvette

Mme MESNARD Katia

Mme LEPAPE Nathalie

M. NEVEU Arnaud

Mme DOUIN Christiane

M. SOUPIRON Janick

M. FOUCHER Robert

COMMISSION TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT VOIRIE :

M. POTHET Yves, Président de droit

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

M. FERRE Jérôme

Mme PICARD Yvette

M. SOUPIRON Janick

M. FOUCHER Robert

COMMISSION INFORMATION

M. POTHET Yves, Président de droit

Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

M. FERRE Jérôme

Mme PICARD Yvette

Mme LEPAPE Nathalie

M. NEVEU Arnaud

COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE

M. POTHET Yves, Président de droit

Mme PICARD Yvette

Mme LEPAPE Nathalie

M. FOUCHER Robert

COMMISSION ASSOCIATIONS FETES SPORT TOURISME

M. POTHET Yves, Président de droit
Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. FERRE Jérôme
Mme PICARD Yvette
Mme LEPAPE Nathalie
M. NEVEU Arnaud

COMMISSION SCOLAIRE – CANTINE

M. POTHET Yves, Président de droit
Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. FERRE Jérôme
Mme LEPAPE Nathalie

COMMISSION EMPLOYES COMMUNAUX

M. POTHET Yves, Président de droit
Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
M. FERRE Jérôme
Mme LEPAPE Nathalie

COMMISSION ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

M. POTHET Yves, Président de droit
Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole
Mme PICARD Yvette
Mme MESNARD Katia

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

M. POTHET Yves, Président
Mme CLEMENT-LACAILLE,
M. FERRE Jérôme
Mme PICARD Yvette
Mme MESNARD Katia
Mme LEPAPE Nathalie
M. NEVEU Arnaud

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTES

Président : M. POTHET Yves Maire

Membres titulaires :

Mme CLEMENT LACAILLE Nicole
M. SOUPIRON Janick
M. FERRE Jérôme

Membres Suppléants :

Mme PICARD Yvette
Mme LEPAPE Nathalie
M. NEVEU Arnaud

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. POTHET Yves demande s'il y a des questions.

M. SOUPIRON Janick trouve que le fait qu'il n'y ait pas eu de questions diverses lors du conseil du 20 novembre 2017 était une atteinte à la parole de l'opposition. Il estime que l'opposition n'a pas beaucoup la parole et que c'est seulement lors de ce point qu'ils peuvent s'exprimer. M. SOUPIRON Janick indique également qu'il le fera savoir dans la commune.

M. FOUCHER Robert revient sur sa demande concernant les bordures qui ont été installées. Le détail estimatif qui lui a été transmis dans lequel est indiqué un type de bordures T2 ne lui convient pas, il voudrait avoir la partie du CCTP qui le mentionne ainsi que l'article 3.61. Les documents lui seront transmis.

M. FOUCHER Robert demande où en est la procédure concernant le chemin CR n°4. M. POTHET Yves lui indique que le dossier est toujours en cours. M. FOUCHER Robert fait la remarque qu'il y a un cadenas sur le portail et souhaite savoir pourquoi. M. POTHET Yves lui répond que c'est par rapport au problème de grippe aviaire de l'exploitation de M. DUFRESNES qui est toujours sous contrôle vétérinaire.

M. POTHET Yves informe le conseil municipal d'une pétition des facteurs du centre de tri de Contres qui doit être fermé et transféré à Candé sur Beuvron. Il indique que trois facteurs viendront pour leur pose déjeuner dans le local actuel.

La séance est levée à 19 h 35.